



COMMISSION DES COUPES DU VAR

Procès-Verbal N° 9

Réunion du : **Lundi 29 Janvier 2024**

Président : **M. Jean Paul RUIZ**

Présent : **M. André VITIELLO**

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

TIRAGE DES COUPES DU VAR SENIORS ET U19

Ce tirage a été effectué au sein des locaux de l'IMPACT TV et diffusé en direct sur la chaîne à partir de 18h00

1/4 DE FINALE - COUPE DU VAR SENIORS

A jouer le 25 Février 2024 – date butoir

Sur le terrain du club premier nommé

ST MAXIMIN / LA LONDE

SC TOULON / CARQUEIRANNE LA CRAU

FC RAMATUELLE / LE PRADET

LA CADIERE / ST ZACHARIE

Possibilité de jouer avant ou en semaine en accord avec les clubs.

1/4 DE FINALE - COUPE DU VAR U19

A jouer le 31 Mars 2024 – date butoir

Sur le terrain du club premier nommé

LA VALETTE / ST MAXIMIN

RAMATUELLE / CUERS PIERREFEU

SC DRAGUIGNAN / LE BEAUSSET

FC PUGET / LORGUES

Possibilité de jouer avant ou en semaine en accord avec les clubs.



RAPPEL – RENCONTRES NON JOUEES

Nous vous rappelons que les matchs de Coupe du Var non jouées du 28.01.2024 ci-dessous sont toujours en attente de programmation (reportées en raison des championnats de Ligue et Coupe).

Merci de transmettre rapidement une date pour ces rencontres, en sachant que la date butoir fixée par la Commission est le 31 Mars 2024 (possibilité de jouer en semaine en accord avec les clubs).

¼ de Finale - COUPE DU VAR U17

ST MAXIMIN / SC TOULON
SC DRAGUIGNAN / RACING FC TOULON
CUERS PIERREFEU / GARDIA CLUB
AS BRIGNOLES / FREJUS ST RAPHAEL

¼ de Finale - COUPE DU VAR U16

RACING FC TOULON / GARDIA CLUB

¼ de Finale - COUPE DU VAR U15

SC TOULON / STE MAXIME à jouer le 21.02.2024 à 17h

¼ de Finale - COUPE DU VAR U14

LA VALETTE / GARDIA CLUB
FREJUS ST RAPHAEL / HYERES FC

*Prochaine réunion
sur convocation*

Le Président : Jean Paul RUIZ